



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

**Avis public d'entrée en vigueur des règlements
Z2019-15, PU2019-2 et 446-1**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 12 mars 2026, la Municipalité de Napierville a adopté les règlements suivants :

- ***Règlement numéro Z2019-15, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro Z2019 et ses amendements »***
- ***Règlement numéro PU2019-2, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme PU2019 et ses amendements »***
- ***Règlement numéro 446-1, intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux »***

Les projets de règlements ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Ces règlements ont été approuvés par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville le 8 avril 2026. Les certificats de conformité à l'égard de ces règlements ont été délivrés le 9 avril 2026. Les *Règlements numéro Z2019-15, PU2019-2 et 446-1* sont donc en vigueur depuis le 10 avril 2026.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous la rubrique « Règlements ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 28 AVRIL 2026

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE